

LI 2015 : plafonds de ressources au 1^{er} janvier 2024

À comparer au revenu fiscal de référence de 2022

Catégorie de ménage	Zone A bis ²	Zone A ¹	Zone B1	Zone B2	Zone C
Personne seule	43 475 €	43 475 €	35 435 €	31 892 €	31 892 €
Couple	64 976 €	64 976 €	47 321 €	42 588 €	42 588 €
Pers. seule ou couple ayant 1 pers. à charge	85 175 €	78 104 €	56 905 €	51 215 €	51 215 €
Pers. seule ou couple ayant 2 pers. à charge	101 693 €	93 556 €	68 699 €	61 830 €	61 830 €
Pers. seule ou couple ayant 3 pers. à charge	120 995 €	110 753 €	80 816 €	72 735 €	72 735 €
Pers. seule ou couple ayant 4 pers. à charge	136 151 €	124 630 €	91 078 €	81 971 €	81 971 €
Majoration par personne à charge supplémentaire	15 168 €	13 886 €	10 161 €	9 142 €	9 142 €

(1) Zone A : agglomération de Paris (dont zone A bis), la Côte d'Azur, la partie française de l'agglomération genevoise, certaines agglomérations ou communes où les loyers et les prix des logements sont très élevés.

(2) Zone A bis : comprend Paris et 76 communes Yvelines, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.

